

## COMMUNE DU LAC DE LA HAUTE-SÛRE

### AVIS

**Projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle la zone humide « Sonlez-Pamer » sise sur le territoire des communes du Lac de la Haute-Sûre et de Winseler**

Il est porté à la connaissance du public que

le dossier déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle, la zone humide « Sonlez-Pamer » sise sur le territoire des communes du Lac de la Haute-Sûre et de Winseler, d'une étendue de 44,30 ha,

est déposé à la maison communale au 7 Doerfstrooss à Bavigne où le public peut en prendre connaissance. Le dépôt est effectué le 22.09.2017 de sorte que le délai pendant lequel les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier court du 23.09.2017 au 23.10.2017 inclus.

Les observations et objections contre le projet de classement doivent être adressés au collège des bourgmestre et échevins de la commune du Lac de la Haute-Sûre, 7 Doerstrooss, L-9635 Bavigne du 23.09.2017 au 23.10.2017 inclus, le tout sous peine de forclusion.

La présente publication est effectuée conformément à l'article 42 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

Bavigne, le 21 septembre 2017

Pour le collège des bourgmestre et échevins

  
Le bourgmestre



  
Le secrétaire remplaçant